

Motion du 13 novembre 2018 de MM. et Mmes Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux et Hanumsha Qerkini: «Pour la création d'une commission de contrôle de gestion au sein du Conseil municipal».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 8 septembre 2020, dans le rapport PRD-183 A, PRD-192 A, M-1383 A, M-1386 A, M-1389 A, PR-1367 A)

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal:

- ayant pris conscience du manque de contrôle des dépenses des conseillères et conseillers administratifs;
- constatant que le Contrôle financier de la Ville de Genève est rattaché hiérarchiquement au Conseil administratif et administrativement au département des autorités;
- constatant que le Conseil municipal ne peut porter de jugement sur l'activité directoriale des autorités communales et formuler des recommandations;
- observant qu'aujourd'hui, les seules compétences délibératives et de surveillance budgétaire du Conseil administratif sont incomplètes;
- souhaitant œuvrer pour une plus grande transparence, rétablir la confiance que ces autorités doivent inspirer à la population et contribuer à corriger et/ou à prévenir les insuffisances et les dysfonctionnements constatés,

demande au Conseil administratif:

- la création d'une commission de contrôle de gestion de neuf membres issue du Conseil municipal et composée au prorata des forces des groupes existant au sein du Conseil municipal;
- que le Contrôle financier de la Ville de Genève soit directement rattaché à cette commission de contrôle de gestion.